

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2067

Edition du
02 février 2015

DANS CE NUMÉRO

La Suisse a besoin d'une politique industrielle nationale (Jean-Daniel Delley)
Comment l'idée progresse, avec un contenu tourné vers l'avenir

Réforme de l'imposition des entreprises III: les enjeux (Lucien Erard)
La procédure de consultation sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises a pris fin. Etat des lieux

Politique du logement: Bâle-Ville donne l'exemple (Michel Rey)
L'approche d'un canton fortement urbanisé et sensible aux enjeux sociaux

La cuisine mode d'emploi (convivial) (Françoise Gavillet)
Lorna Bornand, Grégoire Mayor, *Druey 22-30 - Les cuisines des voisins*, Lausanne, 2014
(Graphisme: Ludovic Gerber, ultra studio, Vevey)

Sauve qui peut Uber (Pierre Imhof)
Traditions et profession bousculées: le point de vue des consommateurs

La Suisse a besoin d'une politique industrielle nationale

Comment l'idée progresse, avec un contenu tourné vers l'avenir

Jean-Daniel Delley - 31 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27191>

Le franc fort et ses effets sur l'économie helvétique ravivent les revendications en faveur d'un allègement de la charge fiscale et administrative des entreprises. Comme si, à lui seul, l'effacement de l'Etat représentait le remède miracle. Alors que c'est une véritable politique industrielle dont nous aurions besoin.

Le franc fort ne peut qu'accélérer le phénomène de désindustrialisation en cours. Au cours des soixante dernières années, la part du secteur manufacturier a chuté de 40 à 20% en valeur ajoutée et de 50 à 22% en termes d'emploi.

Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement ne semblent pas s'en émouvoir. En 2004, le gouvernement refuse une [motion Leutenegger-Oberholzer](#) (PS-BL) demandant l'élaboration d'une politique industrielle. Il est suivi en 2006 par le [Conseil national](#). La garantie de bonnes conditions-cadres - marché du travail flexible, qualité de la formation, fiscalité et charges sociales modérées - suffit à préserver l'attractivité de notre pays. D'ailleurs, remarque le Conseil fédéral, la désindustrialisation se poursuivra, accélérée qu'elle est par la mondialisation. Voilà à quoi se résume la politique industrielle de la Suisse.

En 2011, l'intérêt pour une politique industrielle digne de ce nom déborde les rangs de la gauche. Un [postulat Bischof](#) (PDC-SO) s'inquiétant de la préservation du site industriel suisse reçoit le même accueil négatif de la part du Conseil fédéral. Ce dernier réaffirme sa politique de non-intervention dans l'économie et considère que seule la concurrence est à même de sélectionner efficacement les secteurs prometteurs. Le gouvernement ignore bien sûr les exemples de soutien étatique mentionnés par le postulant, tels l'agriculture (subventions), les grandes banques (garantie implicite) et le secteur énergétique (endossement des risques liés à l'énergie nucléaire). Mais cette fois-ci, une majorité parlementaire, probablement impressionnée par toute une série de fermetures d'entreprises, [appuie largement](#) le postulat.

L'idée fait son chemin puisque l'année suivante le conseiller national de Buman (PDC-FR) publie un [manifeste](#) en faveur d'une politique industrielle. L'élue fribourgeois rappelle que *«la force du tissu économique suisse réside dans un réseau de très nombreuses petites et moyennes entreprises (PME)»*. Si les grandes multinationales peuvent se contenter de bonnes conditions-cadres, tel n'est pas le cas des PME. Aujourd'hui, la délocalisation

touche même les entreprises de pointe et la recherche. Si le parlementaire reste un ferme partisan de l'économie de marché, il en appelle à une intervention publique lorsque cette dernière menace les intérêts du pays et le vide de sa substance industrielle.

Au-delà des conditions-cadres auxquelles se limite l'ambition du Conseil fédéral, Dominique de Buman propose notamment de soutenir les investissements des PME, trop souvent confrontées à la réticence des banques. L'Allemagne dispose depuis le milieu du siècle passé d'une Banque publique d'investissement qui, apparemment, n'a pas nui à son économie. Pour stimuler l'innovation, il suggère la création de pôles de compétitivité spécifiques réunissant acteurs privés et publics, aussi bien pour le financement que pour la recherche. La Commission fédérale pour la technologie et l'innovation, avec son budget annuel de 100 millions non intégralement utilisés tant sont complexes ses critères d'attribution, ne fait pas le poids. Pour soutenir les secteurs industriels d'avenir, de Buman ne craint pas la mise en place d'un système d'autorisation pour les investissements étrangers dans les entreprises stratégiques et pour éviter le rachat intempestif de *start-ups*

lorsque leurs innovations deviennent intéressantes pour le marché.

La gauche a ouvert ce débat depuis plusieurs années déjà. En 1992, l'Union syndicale suisse (USS) adopte une [résolution](#) pour une politique industrielle, technologique et de la recherche tournée vers l'avenir. Il s'agit de préserver la place industrielle, menacée par la recherche du profit à court terme et le manque d'innovations.

En 2009, Unia esquisse les grandes lignes d'une transformation écologique et sociale de la Suisse qui seule permettra aux entreprises de s'imposer sur les marchés

européen et mondial. Au centre de ses revendications, la création d'un fonds en faveur des entreprises actives dans les technologies propres.

Plus récemment, [Denknetz](#), la boîte à idées de la gauche syndicale, a publié une [réflexion](#) sur l'évolution de la politique industrielle en Europe depuis 1945. Pour ce qui est de la Suisse, Denknetz observe que la gauche se contente trop souvent de revendiquer une politique qui offrirait aux entreprises helvétiques les mêmes conditions et les mêmes soutiens que leurs concurrentes étrangères; en quelque sorte une perspective étroitement nationale. Or il

s'agit de stimuler une profonde transformation de l'économie, à l'interne comme dans ses rapports avec l'extérieur: une économie fournissant des produits socialement utiles tout en ménageant les ressources naturelles et l'environnement, et une politique qui vise à terme à équilibrer les échanges avec les pays les moins développés.

Dans l'attente de ce futur coopératif et pacifié, il faudra d'abord briser la résistance du Conseil fédéral et du très libéral Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco). Et faire comprendre que le laisser-aller qu'ils persistent à défendre ne dessine aucun avenir pour la place industrielle helvétique.

Réforme de l'imposition des entreprises III: les enjeux

La procédure de consultation sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises a pris fin. Etat des lieux

Lucien Erard - 01 février 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27197>

L'Union européenne et les pays membres de l'OCDE n'admettent plus que les sociétés à statut spécial (*holdings*, sociétés de domicile et sociétés mixtes) soient exemptées de tout impôt cantonal sur les bénéfices acquis à l'étranger. Ils menacent la Suisse de sanctions.

Le cœur du [projet](#) soumis à consultation concerne donc l'obligation pour les cantons d'imposer ces bénéfices au même taux que celui appliqué

aux entreprises suisses. Pour éviter que les sociétés à statut spécial ne fuient notre pays, les cantons prévoient de baisser le taux normal actuel, certains drastiquement à environ 13-14% (Vaud, Genève et Fribourg) ou à 15,6% (Neuchâtel). Ces taux cumulent l'imposition cantonale et l'impôt fédéral direct, fixé à 8,5%.

Les réductions envisagées impliquent un fort recul des recettes fiscales, de l'ordre de 1,8 milliard pour les cantons et

de 0,5 milliard pour la Confédération. Dès lors les cantons réclament de la Confédération une compensation de 1,2 milliard, elle qui encaisse quelque 3,6 milliards des entreprises qui risquent de quitter la Suisse si l'imposition cantonale n'est pas réduite.

Comme le font certains pays, et sous réserve de compatibilité avec les standards internationaux, le projet prévoit des taux plus favorables encore pour les revenus de la

propriété intellectuelle et en particulier pour les brevets issus de recherches effectuées en Suisse (*licence box*).

Si le principe de l'égalité de traitement pour les bénéficiaires acquis à l'étranger semble largement admis, chaque canton doit fixer un niveau d'imposition qui évite tout à la fois le départ d'entreprises et un manque à gagner fiscal trop important. A gauche, on souhaite éviter une concurrence intercantonale en harmonisant les taux cantonaux ou en augmentant l'impôt fédéral dont les recettes supplémentaires seraient redistribuées aux cantons.

Economiesuisse veut limiter les réformes au strict nécessaire pour «*acheter*» le maintien des entreprises dans notre pays.

Les [cantons](#) également, tout en cherchant les moyens d'éviter une baisse trop importante de leurs recettes. Ils souhaitent donc que l'on renonce aux déductions fiscales correspondant aux intérêts qu'il aurait fallu payer si l'on n'avait pas investi son propre capital (intérêts notionnels), à la suppression du droit de timbre sur les émissions de capital propre et aux modifications du report des pertes et de la déduction pour participation. Mais

paradoxalement, ils s'opposent à l'introduction d'un impôt sur les gains en capitaux prélevé lors de la vente de titres et qui augmenterait les recettes fiscales (800 millions pour les cantons, 300 pour la Confédération) – un impôt qui par ailleurs n'aurait pas d'effet direct sur la compétitivité des entreprises.

A ce premier paquet s'ajoute une révision de l'[impôt anticipé](#) qui serait prélevé par l'agent payeur pour des intérêts ou des dividendes versés à des bénéficiaires domiciliés en Suisse. Parallèlement à l'introduction de l'échange automatique de renseignements, en [consultation](#) jusqu'au 24 avril, le Conseil fédéral prévoit la possibilité pour le contribuable d'opter pour la levée du secret bancaire plutôt que de payer l'impôt anticipé. Son coût pourrait atteindre 1,7 milliard suivant les solutions choisies.

Dans l'ensemble, ces différents projets entraîneront de grosses difficultés pour les gestionnaires des finances des communes, des cantons et de la Confédération.

Après l'abandon du taux plancher par la BNS, le camp bourgeois et les milieux économiques soulignent

[l'urgence de cette réforme](#).

Une imposition allégée atténuerait les difficultés auxquelles le franc fort expose les entreprises.

Mais l'acceptation de cette réforme exigera des compromis. Une condition que la droite ne semble pas comprendre en exigeant le beurre – la baisse des taux d'imposition – et l'argent du beurre – le refus de mesures compensatoires. La précédente réforme de l'imposition des entreprises – un véritable hold-up sur les finances publiques ([DP 1904](#)) – est encore dans les mémoires. Elle incite à la plus grande méfiance: quel trou dans les budgets publics, qui va payer la facture?

Par ailleurs, les cantons persistent à se faire une concurrence fiscale dévastatrice, alors qu'un taux minimum de 16% sur le bénéfice des entreprises placerait toujours la Suisse en bonne position européenne ([DP 1999](#)).

S'il y a urgence et si l'avenir de l'économie helvétique est en jeu, alors la raison devrait prévaloir. D'autant plus que cette réforme conditionne nos rapports avec l'Union européenne, déjà suffisamment perturbés par le vote du 9 février dernier.

Politique du logement: Bâle-Ville donne l'exemple

L'approche d'un canton fortement urbanisé et sensible aux enjeux sociaux

Michel Rey - 30 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27183>

Bâle-Ville a adopté une stratégie 2012-2016 pour encourager le logement et lutter contre la pauvreté. Elle pourrait constituer une référence pour les autres cantons soucieux d'agir dans ces domaines.

Caritas a fait de la lutte contre la pauvreté l'un de ses axes prioritaires d'action. Pour l'organisme caritatif, près de 600'000 personnes sont touchées par la pauvreté en Suisse et plus d'un million en sont menacées. Un grand nombre de ces personnes vivent dans des logements trop chers et risquent de tomber dans la pauvreté. Elles occupent souvent des appartements plutôt petits, pas toujours bien situés, ce qui engendre des problèmes de santé, des tensions familiales et des limites pour la vie sociale.

Les stratégies cantonales font défaut

Caritas s'est intéressé aux stratégies cantonales dans le domaine du logement et de la pauvreté. Elle vient de livrer sa première [analyse](#). Un seul canton possède une stratégie faisant un lien explicite entre logement et pauvreté. Il s'agit de Bâle-Ville.

Dix cantons reconnaissent qu'il existe une corrélation et prennent le problème en mains, mais ils sont encore loin d'une

stratégie cantonale (AG BE, FR, GE, LU, NE, SO, TI, VD, ZG). Ces cantons cherchent avant tout à stimuler l'offre de logements à loyer modéré, généralement à l'intention des classes moyennes plutôt que pauvres. On notera que le canton de Berne avait pris en 2011 des mesures pour stimuler l'offre de logements à loyer modéré. Mais en 2014, elles ont été supprimées par le Grand Conseil pour des raisons budgétaires.

Dix autres cantons promeuvent au mieux la construction de logement à loyer modéré et proposent des aides individuelles et ponctuelles (AI, BL, JU, NW, SZ, SG, TH, GR, VS et ZH). Enfin, cinq cantons (AE, GL, OW, SH et UR) ne prévoient aucune mesure relevant du domaine du logement et de la pauvreté.

Ce bilan est tout à fait révélateur de la place réduite du logement dans l'ensemble des politiques publiques cantonales. Certes, il serait plus favorable si l'on prenait en compte les engagements des villes.

Les bonnes intentions de la Confédération

Au niveau fédéral, une plateforme de dialogue sur la politique du logement a été créée entre la Confédération, les cantons et les villes. Le

groupe de travail, formé en été 2013, vient de livrer en décembre 2014 son [deuxième rapport](#). Il recommande notamment aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique de mettre des logements à la disposition des plus démunis et, de manière ciblée, des personnes pour lesquelles l'accès au marché peut être limité pour diverses raisons (revenu faible, personnes âgées, familles monoparentales ou nombreuses).

Vœu pieux, déclaration de bonnes intentions? On peut le craindre à la lecture du document de Caritas. De manière générale, une politique du logement centrée sur la lutte contre la pauvreté ne figure pas parmi les priorités de l'agenda politique. Et nous avons montré ([DP 2031](#)) les obstacles à la mise en place d'une telle politique conditionnée largement par des débats idéologiques entre les défenseurs du marché libre et les partisans d'une intervention étatique. La Confédération se limite à agir au niveau des conditions-cadres chères au chef du département de l'économie, opposé à toute intervention du secteur public dans ce domaine ([DP 2051](#)).

La stratégie de Bâle-Ville 2012-2016

Le canton de Bâle-Ville est donc actuellement le seul à

mener une [stratégie cantonale](#) d'encouragement du logement. Elaborée pour une période de cinq ans, 2012-2016, cette stratégie sera adaptée en fonction des résultats. Elle met l'accent sur les besoins de logement de l'ensemble de la population et vise à satisfaire aux demandes de toutes et tous du point de vue du nombre d'objets à disposition, de la qualité et du prix. La pauvreté n'est donc pas le seul aspect pris en compte, mais elle reste un élément important de la stratégie.

Cette dernière s'appuie sur une analyse fine de la situation, ce qui permet au canton de bien connaître l'offre et la demande dans les domaines du logement et de la pauvreté. L'analyse a été complétée par des discussions étroites avec tous les acteurs du marché du logement, ce qui assure à cette politique une forte légitimité sociale.

La stratégie se traduit par des mesures de promotion de l'offre de logements à loyer abordable, d'encouragement à l'accès à la propriété, d'aide aux groupes de population

particulièrement défavorisés. Ces mesures sont liées à des objectifs à atteindre. Un *monitoring* doté d'indicateurs permet de suivre leur mise en œuvre.

La stratégie se focalise aussi bien sur la lutte contre la pauvreté que sur sa prévention. Ainsi, on encourage d'une part l'offre de logements d'utilité publique (par exemple, par des remises de terrains en zones constructibles, des prêts, des cautionnements et des allègements fiscaux). D'autre part, les personnes socialement défavorisées sont directement aidées de manière ciblée (par exemple, par le biais de contributions au loyer pour les familles ou d'un travail d'entremise et d'accompagnement pour des personnes ne disposant pas des compétences nécessaires dans le domaine du logement). Le canton s'est également fixé pour but de proposer 100 logements supplémentaires pour les groupes défavorisés.

Soucieuse de bien définir les compétences, la politique bâloise attache une grande importance à l'information et à

la coordination des acteurs publics et privés concernés par le logement et la pauvreté. Le canton a créé un centre de compétences en charge de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi de cette politique qui relève de plusieurs législations (fiscalité, urbanisme, social).

Les spécificités bâloises expliquent l'importance de cette politique du logement et de la pauvreté. Compte tenu de l'exiguïté de son territoire, sa politique de développement met la priorité sur l'habitat plutôt que sur l'emploi: maintenir et si possible attirer des habitants. Dans un canton urbain, les forces politiques sont certainement plus sensibilisées aux enjeux du logement.

Il ne s'agit pas de préconiser le «*modèle bâlois*» pour tous les cantons suisses. Mais ces derniers devraient s'en inspirer s'ils veulent dépasser leurs bonnes intentions en matière de logement et de lutte contre la pauvreté. Sans quoi les recommandations du groupe de travail de la Confédération resteront lettre morte.

La cuisine mode d'emploi (convivial)

Lorna Bornand, Grégoire Mayor, *Druey 22-30 - Les cuisines des voisins*, Lausanne, 2014 (Graphisme: Ludovic Gerber, ultra studio, Vevey)

Françoise Gavillet - 27 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27169>

En décembre dernier, un vernissage marquait la

parution d'un ouvrage de photographies, accompagnées

de brefs textes de présentation et de recettes de cuisine,

consacré à l'immeuble et aux habitants des 22-30, avenue Druey, à Lausanne.

Un an et demi plus tôt, en mai 2013, un vide-grenier avait été organisé devant l'immeuble, le long de l'avenue Jomini, accompagné de musique, de danse et de théâtre improvisé.

Ces manifestations festives et artistiques sont nées de la mobilisation, depuis deux ans, des habitants de cet immeuble contre la décision du nouveau propriétaire, communiquée aux locataires en août 2012, de résilier tous les baux à loyer afin d'entreprendre des travaux de rénovation lourde, et de créer des duplex dans les combles. Le but étant de pouvoir mettre ensuite à nouveau en location les 50 appartements - dont le loyer actuel est nettement en dessous des prix du marché.

Une résistance active

Les habitants, à l'exception de trois d'entre eux, ont rapidement constitué une [association](#) et ont fait opposition à cette résiliation auprès de la Commission de conciliation en matière de baux à loyer, avec l'appui de l'Asloca. Par ailleurs, un projet de résolution allant dans le même sens a été soumis au Conseil communal, qui l'a accepté à une large majorité. La proposition de la Commission de conciliation, en mars 2013, concluant à l'annulation de la résiliation des baux, a été rejetée par le nouveau propriétaire, qui a saisi le Tribunal des baux.

L'instruction et les auditions sont en cours.

Sur le plan administratif, par ailleurs, la ville de Lausanne a émis un préavis négatif dans le cadre de la mise à l'enquête du projet. L'Unité logement de l'Etat de Vaud, de son côté, a refusé d'accorder une autorisation spéciale pour la rénovation-transformation de l'immeuble.

C'est dans ce contexte que vient de paraître [Les cuisines des voisins](#), conçu et réalisé entre 2012 et 2014 par deux habitants de l'immeuble, Lorna Bornand, artiste plasticienne et photographe, et Grégoire Mayor, ethnologue. Au départ il s'agissait de témoigner de la diversité socioculturelle de l'immeuble et de ses quelque 120 habitants; la dimension de défense de cette diversité s'est rapidement ajoutée au projet dès l'annonce de la résiliation des baux.

Des cuisines personnalisées et accueillantes

L'ouvrage est en effet emblématique de la réalité vivante de cet ensemble, et des relations de voisinage qui s'y sont développées depuis sa création. Construit en 1910 par l'architecte Andréen dans le quartier alors encore peu développé de la Pontaise, il est resté propriété de la famille du constructeur jusqu'en 2012, sans que des travaux importants y aient été réalisés. Rien d'étonnant alors que les locataires successifs aient personnalisé leur intérieur, et en particulier leurs cuisines. Et

donc le choix de présenter la diversité humaine de cet immeuble à travers ce lieu central de la vie quotidienne se révèle très convaincant et réussi.

A chaque fois, on découvre ainsi, sur deux pages A4, une ou deux photos de la cuisine d'une trentaine d'appartements et de leurs habitants, de même qu'un commentaire rédigé par ceux-ci; s'y ajoutent, en fin de volume, des recettes proposées par certains d'entre eux. On apprend ainsi que plusieurs des locataires actuels sont là depuis plus de 50 ans (et même près de 70 ans pour l'un d'entre eux, qui y est né), que l'arrivée la plus récente date de 2009. Certains de ces habitants ont migré d'un appartement à l'autre dans l'immeuble, au gré des opportunités et de l'accroissement de leur famille.

Ces cuisines lieux de vie sont à l'image de la diversité sociale, culturelle et générationnelle de leurs habitants. Il s'agit tantôt de cuisines salons, tantôt d'espaces très dépouillés; certains murs sont recouverts de tapisseries fleuries, les décorations sont diverses (cartes géographiques ou cartes postales, guirlandes); ici des statuettes africaines sur une table, là une collection impressionnante de bocaux d'épices, camaïeu rouge-brun sur une étagère; ailleurs encore, un robot de cuisine imposant, ou une balance à l'ancienne.

Les commentaires des locataires, les éléments qu'ils présentent de leur histoire

familiale ou personnelle, l'importance que nombre d'entre elles et eux accordent

explicitement aux relations interpersonnelles qui se sont

développées dans cet immeuble contribuent aussi à la qualité de cette publication.

Sauve qui peut Uber

Traditions et profession bousculées: le point de vue des consommateurs

Pierre Imhof - 28 janvier 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27173>

Partout où Uber débarque, en tout cas en Europe, c'est la même réaction: les chauffeurs de taxi se plaignent de ce nouveau concurrent présenté comme déloyal et les autorités prennent des mesures pour protéger une profession réglementée.

Les seuls que l'on n'entend pas sont les consommateurs... pourtant suffisamment nombreux pour que le service perdure et se développe. Si l'on en croit le [blog](#) d'Uber, la société a géré au niveau mondial un pic de 58 demandes par seconde lors de la nuit du nouvel an, alors que 100'000 personnes se seraient trouvées dans un véhicule Uber sur le coup de minuit.

Pour rappel, [Uber](#) est une société californienne offrant des services de transport de personnes via une application mobile. Celle-ci met en relation des demandeurs et des prestataires de services en empochant un pourcentage de la transaction au passage. Le prix - variable en fonction de l'offre et de la demande ainsi que du type de service demandé - est fixé d'avance et

débité d'une carte de crédit.

La réglementation des taxis, comme les fiches d'hôtel, appartient au monde du polar à la Simenon, où Maigret piste un malfaiteur en utilisant les chauffeurs et les concierges comme indics. Elle est tellement inscrite dans nos gènes que l'arrivée d'un nouvel acteur ne suscite aucune remise en question. On cherche plutôt, à Paris ou à Genève, comment exclure totalement ou partiellement ce trouble-fête en adaptant la réglementation. Sans se préoccuper non plus des dérives que celle-ci a encouragées et qui ont été insuffisamment combattues, telles ces licences émises à l'origine gratuitement, mais revendues plusieurs centaines de milliers d'euros en France, quelques dizaines de milliers de francs en Suisse.

Pourquoi les taxis sont-ils réglementés? Parce qu'ils utilisent le domaine public pour stationner (les stations), et qu'ils nécessitent un système de contrôle pour protéger le consommateur contre des chauffards, des véhicules en mauvais état et des chauffeurs

arnaqueurs profitant des touristes pour adapter leur tarif ou leur trajet.

Uber - ou d'autres sociétés du même genre - vient évidemment bousculer cette approche, la plupart de ces motifs étant rendus obsolètes par les avancées technologiques réunies pour créer un système nouveau. Grâce à la géolocalisation et à la réservation par application mobile, plus besoin de station ni d'une centrale par ville; la fixation du prix à l'avance évite les arnaques (ou les fait admettre par le client, le prix étant fonction de la demande); et le GPS permet désormais de fonctionner comme chauffeur sans connaître les moindres recoins de sa ville.

Bien sûr, Uber - ou les chauffeurs affiliés - profite des interstices d'une législation qui n'a pas évolué en même temps que nos Nokia devenaient des iPhone. A commencer par la définition d'une course de taxi... Car si celle-ci ne peut officiellement être fournie que par un chauffeur disposant d'une licence, la mise à disposition d'un véhicule

réservé à l'avance à un prix convenu est beaucoup moins réglementée. Il suffit de disposer d'une voiture reconnue pour ce genre de prestation et d'un permis de conduire idoine - formalités assez simples à remplir.

Bien sûr, les taxis fournissent un service nécessaire, le plus souvent dans des conditions

difficiles. Mais plutôt que de crier au tueur, autorités et entreprises feraient bien d'anticiper une évolution qui paraît inéluctable.

Le plus contrariant finalement chez Uber est qu'un pourcentage du prix des courses finisse dans les caisses d'une société californienne. Les entreprises de taxi, trop

occupées à se faire la guerre, en ont oublié de proposer à leurs clients des prestations qui auraient limité le succès de nouveaux acteurs. Par exemple, un système efficace de réservation sur application mobile utilisable aussi bien à Genève qu'à Lausanne ou Zurich. Avec indication du temps d'attente et du tarif de la course.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

La Suisse a besoin d'une politique industrielle nationale

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20043413
http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4713/224290/f_n_4713_224290_224501.htm
http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113461
http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4820/362515/f_n_4820_362515_363220.htm
<http://www.debuman.ch/pdf/brochure.pdf>
http://wvps176-28-40-242.dedicated.hosteurope.de/netbiblio/link_netbiblio/doc/92-8d.pdf
<http://www.denknetz-online.ch/content/actuel>
http://www.denknetz-online.ch/sites/default/files/diskurs_20.industriepolitik.pdf

Réforme de l'imposition des entreprises III: les enjeux

http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2452/Reforme-de-l-imposition-des-entreprises-III_Rapport-expl_fr.pdf
http://www.fdk-cdf.ch/fr-ch/141216_usriii_vl-stn_fdk_def_f_uz.pdf
http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2641/Principe-agent-payeur_Rapport-expl_fr.pdf
http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2620/Echange-automatique-de-renseignements_Rapport-expl_fr.pdf
<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Starker-Franken-macht-Steuerreform-dringlich/story/18200715>
<http://www.domainepublic.ch/articles/16927>
<http://www.domainepublic.ch/articles/23678>

Politique du logement: Bâle-Ville donne l'exemple

<http://www.caritas.ch/prises-de-position>
<https://www.wbf.admin.ch/fr/themes/logement/>
<http://www.domainepublic.ch/articles/25498>
<http://www.domainepublic.ch/articles/26314>
<http://www.stadtwohnen.bs.ch/>

La cuisine mode d'emploi (convivial)

<https://www.facebook.com/pages/Druey-22-30/384871081665784>
http://calq.ch/_assocs/D2230_cuisines.html

Sauve qui peut Uber

<http://blog.uber.com/cheersto2015>
<https://www.uber.com/fr/>